

différence qui se trouvait entre les boussoles et instruments dont les arpenteurs se servaient pour aligner et arpenter les habitations, produisait diverses contestations entre les propriétaires des terres.

Pour obvier à ces difficultés, le Conseil ordonna que les arpenteurs mettraient dans la quinzaine leurs boussoles et instruments d'arpentage entre les mains de Martin Boutet, professeur-ès-mathématiques, pour être par lui égalés, et ce fait, que les arpenteurs poseraient quatre bornes en la grande place de la basse-ville de Québec, savoir : deux bornes sur le rhumb-de-vent nord-est et sud-ouest, et les deux autres sur celui du sud-ouest au nord-ouest, dont ils dresseraient procès-verbal, duquel ils mettraient expédition au greffe de la cour, pour éviter les changements qui pourraient arriver à l'avenir par la variation de l'aimant, lesquels alignements seraient continués d'être suivis pour les concessions qui seraient données au nom du roi, sans toutefois ôter la liberté aux seigneurs particuliers de donner tels alignements qu'ils désireraient faire suivre sur les terres de leurs fiefs.

Il fut ordonné en même temps qu'il ne serait reçu aucun arpenteur à l'avenir qu'il n'eût au préalable fait conformer par le sieur Boutet, l'instrument dont il prétendait se servir, aux boussoles des autres arpenteurs. (1)

Quel était ce Martin Boutet que les autorités semblaient honorer de leur confiance ? En quelles circonstances vint-il dans la colonie pour y enseigner les mathématiques ? Nous avouons que les détails biographiques manquent presque totalement sur cet intéressant personnage. Tout ce que nous savons c'est qu'il était sieur de Saint-Martin et que c'est le même qui signait un certificat de capacité en fait d'arpentage en faveur de Louis-Marin Boucher-dit-Boisbuisson, le premier mai 1672.

Martin Boutet était déjà dans le pays en 1654, et il fit épouser cette année une de ses filles au serrurier Charles Philippeaux. (2)

(1) Jugements et délibérations du Conseil supérieur, 29 janvier 1674, et Edits et ordonnances, éd. de 1855, vol. 2, p. 53.

(2) Contrat de mariage du 18 mai 1654, greffe Audouart.